Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 2 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20260702-D2_1CM20260702-DE

Le **jeudi 2 juillet 2026 à 19h30**, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 27

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Stéphane DAOULAS, Nelly STÉPHAN, Patrice HELIAS, Martine RENIER, Adjoints au Maire,

Marie-Thérèse GOUZIEN, Philippe LE BRIGAND, Annie PINVIDIC, Philippe GUILLERME, Philippe LAGADIC, Françoise FAILLER, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Nathalie PÉRON, Benoit BOSSER, Karine LE BELLEC-BASSECK, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume AUTRET, Romain GLOANNEC, Benoît LE LAY, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH Morgane PLOUZENNEC, Conseillers Municipaux,

A donné pouvoir : Didier KERCHROM (procuration à Ronan CRÉDOU).

Secrétaire de séance : Philippe LE BRIGAND a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2026 – D 2.1 (1/2) – CM du 2.7.2026	Classification : 7.10 - Divers
OBJET : Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Plan de financement modificatif	

Rapporteure : Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire

La rapporteure propose au conseil municipal de mettre à jour le plan de financement validé en conseil municipal le 9 décembre 2025 de l'opération « construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement » pour tenir compte de tous les financements sollicités.

Elle rappelle que le projet est mené en partenariat et co-maîtrise d'œuvre avec l'OPAC de Quimper Cornouaille.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
AMO - honoraires	165 000 €	DETR 2023	100 000 €
Etudes annexes	50 000 €	Région (BVB)	100 000 €
Construction	980 000 €	Département 29 – V2	50 000 €
(dont Mobilier : 73 500)		CAF -Plan Mercredi	300 000 €
Divers *(Reproduction, publicité, ...)*	5 000 €	CAF mobilier	11 400 €
Révisions	50 000 €	Autofinancement	738 600 €
Aléas	50 000 €		
Total	1 300 000 €	Total	1 300 000 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour), **DÉCIDE** :
- **D'approuver** la participation communale ;
- **D'autoriser** le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers ;
- **D'adopter** le plan de financement ;
- **De prévoir** les inscriptions budgétaires.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 2 juillet 2026

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.